

13 décembre 2004

LETTRÉ DE SERVICE 321

**DEST : DISTRIBUTEURS CENTRAUX ET CENTRES DE
REPARATION DE**

**OBJET: DEFAILLANCE DE POMPES DE DU A UNE
CONTAMINATION PAR L'EAU ET / OU UN
CARBURANT A FAIBLE POUVOIR LUBRIFIANT**

Stanadyne a reçu un petit nombre de pompes DE au titre de la garantie, pour lesquelles la cause à l'origine de la défaillance était une contamination par l'eau ou un carburant à faible pouvoir lubrifiant. Il faut noter que Stanadyne a accepté la plupart des réclamations au titre de la garantie pour des pompes DE dont la cause à l'origine de la défaillance était un problème de qualité de carburant, même si ce n'est pas notre politique de fournir une garantie pour des produits dont la défaillance est due à des problèmes de qualité de carburant (*voir section 4.2 du manuel de procédures après-vente et la Lettre de Service 288*). A partir de maintenant, la pratique consistant à fournir une garantie pour les pompes DE dont la cause à l'origine de la défaillance est un résultat direct de problèmes de carburant sera interrompue.

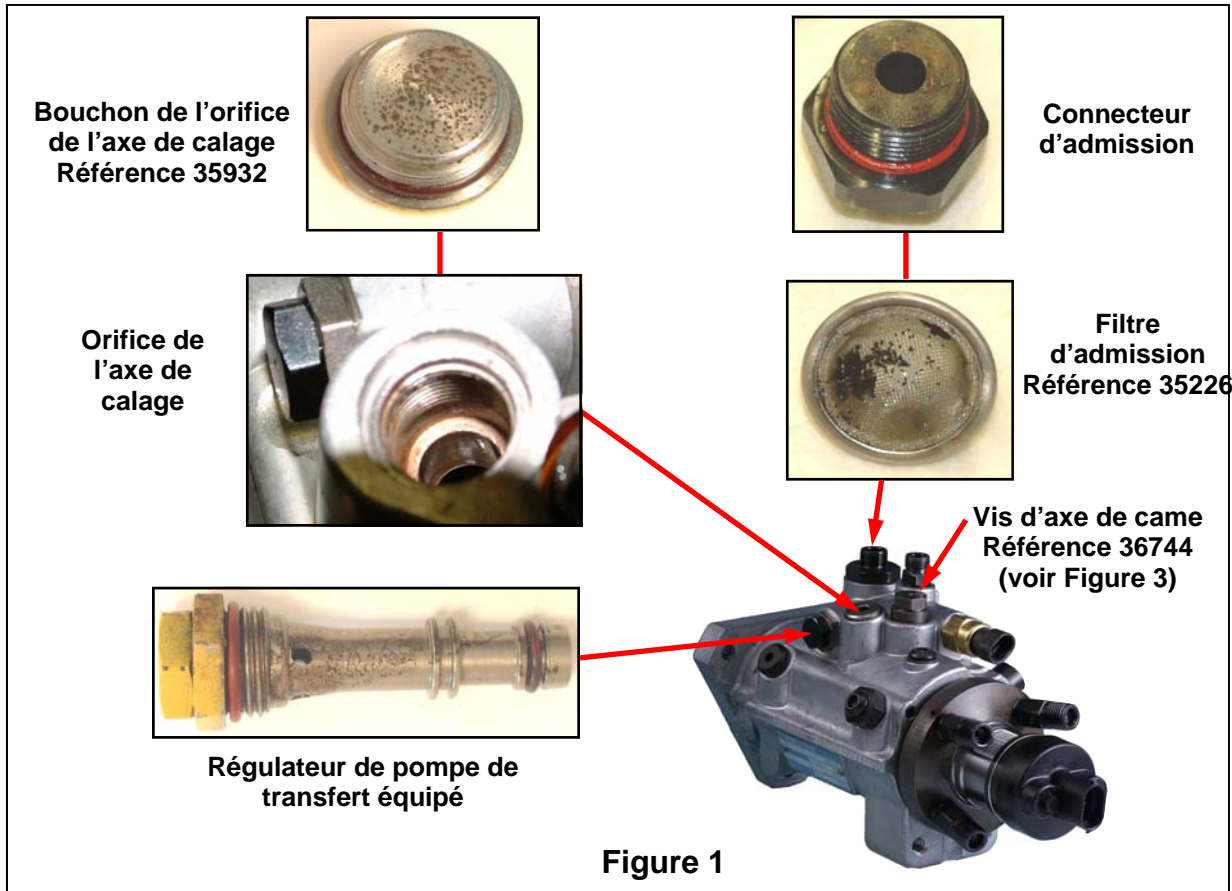
Stanadyne a développé des conseils et des critères d'inspection pour aider nos centres de réparation DE à déterminer quand la cause à l'origine de la défaillance est un résultat direct d'un problème de carburant et non due à un défaut matériel ou de fabrication. Les conseils suivants ont été divisés en deux sections, la contamination par l'eau et le carburant à faible pouvoir lubrifiant.

Inspection pour détecter une contamination par l'eau

Les conseils d'inspection suivants ont été établis pour déterminer si une pompe DE a été exposée à une contamination par l'eau et / ou un carburant contaminé. Toutes les pompes DE reçues pour un entretien doivent être inspectées comme indiqué ci-dessous avant de monter la pompe sur le banc d'essais. Se référer à la Figure 1 pour la procédure d'inspection ci-dessous.

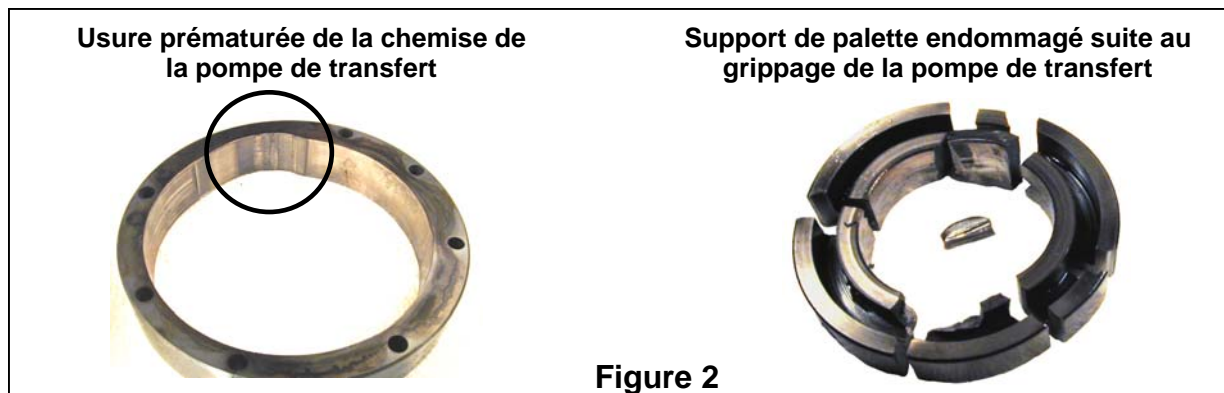
1. Déposer le bouchon de l'orifice de l'axe de calage (référence 35932). Retourner la pompe et vidanger le carburant dans un récipient approprié. Il faut alors inspecter le carburant pour détecter toute trace d'eau et / ou d'autre contamination.
2. Inspecter le fond du bouchon de l'orifice de l'axe de calage (référence 35932).
3. Déposer et inspecter le connecteur d'admission (référence 35141).
4. Déposer et inspecter le filtre d'admission (référence 35226).
5. Déposer et inspecter le régulateur de pompe de transfert équipé (référence 30495).
6. Si l'on trouve des traces de contamination par du carburant lors de l'inspection, la pompe ne doit pas être testée et le client doit être averti que la garantie ne s'appliquera pas dû à ce qui a été découvert.

Si l'on ne trouve pas de traces de contamination du carburant lors de l'inspection, remonter et serrer tous les composants conformément à la spécification recommandée. Monter la pompe sur le banc d'essais et effectuer la routine d'étalonnage « en l'état reçu pour entretien ».



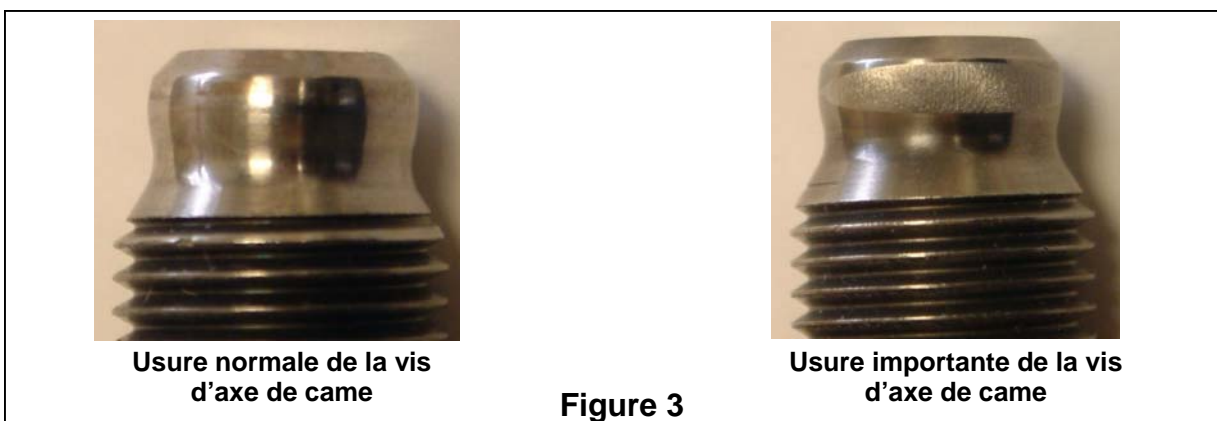
Inspection pour détecter des défaillances dues à du carburant à faible pouvoir lubrifiant

En plus d'une contamination du carburant, il s'est avéré que certaines pompes retournées au titre de la garantie sont tombées en panne à cause de l'utilisation de carburant à faible pouvoir lubrifiant. L'utilisation de carburant à faible pouvoir lubrifiant peut causer une usure prématurée des pièces en rotation / mouvement et peut avoir un impact important sur les composants de la pompe de transfert de la pompe. Certains exemples extrêmes de défaillances dues à du carburant à faible pouvoir lubrifiant sont illustrés à la Figure 2.



Pour vous aider à identifier d'autres problèmes, Stanadyne a ajouté les points de vérification de la pression et du débit d'huile de retour de la pompe de transfert aux étalonnages « en l'état reçu pour entretien ». Les pompes DE qui présentent un faible débit de la pompe de transfert et / ou un fort débit d'huile de retour « en l'état reçu pour entretien » doivent être soupçonnées d'avoir été utilisées avec du carburant à faible pouvoir lubrifiant et / ou du carburant contenant de l'eau, et un examen plus approfondi est requis pour déterminer si la défaillance est le résultat direct d'un problème de qualité du carburant.

Stanadyne a appris, suite à l'analyse de plus de 200 pompes DE retournées, que les marques d'usure sur la vis d'axe de came sont un excellent indicateur du fait que la pompe a été utilisée, soit avec du carburant à faible pouvoir lubrifiant, soit avec du carburant contenant de l'eau. Par conséquent, chaque fois qu'une pompe ne réussit pas le test à cause d'un faible débit de la pompe de transfert et / ou d'un fort débit de retour, la vis d'axe de came (référence 36744) doit être inspectée pour détecter des marques d'usure sur l'embout sphérique comme illustré Figure 3.



Si l'axe de came présente des marques d'usure, la pompe de transfert de la pompe doit être déposée, démontée et inspectée pour détecter des marques d'usure sur les composants. Les composants qui présentent des marques d'usure doivent être remplacés, et la pompe doit être remontée et étalonnée de nouveau conformément à la spécification. Dans ce cas, la cause à l'origine de la défaillance est directement liée à la qualité du carburant et s'il n'a pas de preuve de défaut matériel ou de fabrication, par conséquent la pompe ne peut pas être réparée au titre de la garantie. La pompe doit donc être renvoyée au client avec une facture pour les travaux effectués et les pièces qui ont été remplacées, ainsi qu'une copie du formulaire d'information du client (Customer Notification form) 99662 (disponible sur le site web) qui détaille les raisons pour lesquelles la garantie a été refusée.

Garantie

Stanadyne n'acceptera plus les réclamations au titre de la garantie pour des pompes DE qui présentent des signes de contamination par du carburant ou de défaillances causées par du carburant à faible pouvoir lubrifiant. S'il s'avère qu'une pompe DE est tombée en panne à cause de l'utilisation de carburant contaminé ou à faible pouvoir lubrifiant, la garantie ne doit pas s'appliquer et le client doit être informé pour éviter des défaillances ultérieures (Stanadyne suggère d'utiliser le formulaire d'information du client 99662).

Stanadyne se réserve le droit de rejeter la garantie pour tous produits dont la cause à l'origine de la défaillance s'avère directement liée à l'utilisation de carburant contaminé ou à faible pouvoir lubrifiant.

Sincères salutations

Mark A. Dionne
Responsable Support technique